Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_217-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-217

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 38
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Avenant n°1 à la convention relative au dispositif de soutien au nautisme scolaire

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°25 "Conforter l'équilibre territorial, du littoral aux Monts d'Arrée, du Léon au Trégor, lors de la construction et de la mise en œuvre des projets"

Rapporteur : Marc Rousic

Morlaix Communauté a adopté le 30 juin 2025 un dispositif de soutien au nautisme scolaire, instaurant une prise en charge financière de la totalité des frais de transport, ainsi qu'un appui financier aux écoles à hauteur de 50% du coût des séances.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_217-DE

Les inscriptions des écoles pour l'année scolaire 2025 – 2026 témoignent de l'intérêt porté à ce dispositif : 34 classes, réparties dans 27 écoles sur 16 communes différentes, vont pouvoir appréhender le littoral grâce au soutien de Morlaix Communauté. Ce sont ainsi plus de 700 élèves qui sont attendus sur les différents plans d'eau du territoire.

Parmi ces 34 classes, 17 d'entre elles n'avaient pas pu organiser de cycle nautique jusque-là. Cette nouveauté concerne particulièrement les écoles de communes éloignées de la mer, à l'image de celles de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Pleyber-Christ, Plourin-lès-Morlaix, Plounéour-Ménez ou encore Plouégat-Guérand, qui vont ainsi pouvoir découvrir ce milieu.

La prise en charge des 50% du coût des séances par Morlaix Communauté se fait par remboursement à l'école ou à la structure financière associée à l'école (coopérative scolaire OCCE, association sportive USEP, Amicale Laïque ou toute autre association dont les statuts permettent ce traitement financier), sur présentation de la facture acquittée.

Certaines écoles ont cependant fait remonter leur difficulté à payer la prestation en raison de trésoreries limitées.

Afin de limiter ce frein à l'accès au dispositif, il est proposé un avenant n°1 à la convention, portant sur les modalités de versement de l'aide communautaire, et instaurant le versement d'une avance de subvention comme suit :

Article 5 : Modalités de versement de l'aide de Morlaix Communauté
Morlaix Communauté versera l'aide évoquée à l'article 2 :

- A hauteur de 50% de l'aide (25% du montant total de la facture) suite aux séances, sur confirmation par simple courriel des structures nautiques prestataires de leur réalisation effective,
- Le solde (les 25% restants du montant total de la facture) sur présentation par l'école (ou sa structure associative associée) de la facture qui aura été acquittée à la structure nautique [...].

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Habitat – Mobilités – Mer et Littoral du 12 novembre 2025,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat établie avec les structures nautiques d'accueil du territoire et la communauté éducative.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BAIE DE MORLAIX